

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU JEUDI 13 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi treize mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, José NUNES, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absentes et excusées : Céline ROCACHER qui a donné procuration à Claude ALBA.
Pascale ROMERO qui a donné procuration à Claude ALBA.

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 03/03/2014
Date d'affichage : 03/03/2014

1°) APPROBATION du compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013 du budget principal communal.

Le compte administratif 2013 établi par la commune est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2013 établi par Madame la Trésorière de Saint-Paul-Cap-De-Joux.
Les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'exercice 2013 sont énoncées ligne par ligne afin que tous les conseillers puissent comparer les réalisations aux prévisions votées en 2013.
Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
336 328.12 €	386 215.77 €
	<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 49 887.65 €</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
106 370.10 €	119 509.86 €
	<u>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 13 139.76 €</u>
TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	TOTAL DES RECETTES GLOBALES
442 698.22 €	505 725.63 €

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLOTURE 2012
INVESTISSEMENT	- 27 726.99	0.00	13 139.76	-14 587.23
FONCTIONNEMENT	117 934.95	51 037.53	49 887.65	116 785.07
TOTAL DES 2 SECTIONS	90 207.96	51 037.53	63 027.41	102 197.84

Conformément au règlement, Monsieur le Maire se retire pendant que les conseillers examinent les résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 14 voix pour le Compte administratif 2013.

Monsieur le Maire reprend alors la présidence de l'assemblée.

2°) Renouvellement de la convention « entretien éclairage public » avec le SDET.

Le conseil municipal accepte à 15 voix pour de renouveler la convention tripartite avec le SDET. Monsieur le Maire est mandaté pour négocier le choix de l'entreprise qui sera cosignataire de la convention.

3°) Prise en charge du sinistre survenu le 13/02/2014 à la Salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil municipal à 15 voix pour :

- DECIDE de rembourser aux entreprises les réparations occasionnées par cette surtension électrique
- DIT que les crédits nécessaires à ce versement seront prévus au BP 2014
- DECIDE de contacter la SMACL pour un classement sans suite du sinistre.

4°) Local rangement extérieur Salle Fabre.

Le Conseil municipal décide de confier le projet d'aménagement d'un local de rangement extérieur « Salle Fabre » à un maître d'œuvre qui se chargera de déposer le dossier avec les plans. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

5°) Organisation des élections municipales du 23 mars 2014.

Les conseillers organisent les permanences du bureau de vote pour le 23 mars.

QUESTIONS DIVERSES

- L'Association d'Animation de Fréjeville projette d'acheter 200 chaises avec l'aide de l'ASCF, du club des Aînés et une subvention du Crédit Agricole. La commune s'engage à participer sous forme de subvention exceptionnelle qui sera inscrite au BP 2014. Ensuite sera signée une convention entre la commune et les associations suscitées qui délèguera l'entretien et la gestion de ce matériel à la commune. Décision approuvée à 15 voix pour.
- Chantier de l'Issartade a démarré le 10 mars 2014 et est arrêté faute de coordination du SDET avec France Telecom.
- Doumérié : signature de l'acte d'échange de parcelles pour régularisation voirie le 22 mars 2014.
- Départ du locataire du logement n° 1 : état des lieux qui sera effectué par Monique MARTY et José NUNES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.



Christian BERNAT
ADJOINT AU MAIRE